



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 109 - JUILLET 2013

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2013183-0003 - Arrêté délégation marchés ACHAT mai 2011 actu 02 juillet 2013	1
Arrêté N °2013186-0002 - Arrêté de délégation de signature de Monsieur Jean- Michel PEAN, Directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile- de- France Ouest, pris au titre de l'article R.6147-10 du Code des Santé Publique	5
Arrêté N °2013186-0003 - Arrêté directorial modifiant l'arrêté 2011-0054 DG du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris	13
Arrêté N °2013186-0004 - arrêté directorial modifiant l'arrêté 2011-0055 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature aux directeurs de services centraux	15
75 - Centre Hospitalier Sainte Anne	
Décision - Délégation de signature - Délégation générale	17



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2013183-0003

**signé par Directeur des achats centraux hôteliers, alimentaires et technologiques
le 02 Juillet 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté délégation marchés ACHAT mai 2011
actu 02 juillet 2013

Arrêté de délégation de signature n°

La directrice du pôle d'intérêt commun Achats Centraux Hôteliers, Alimentaires et Technologiques,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles R 6147-5 et R 6147-10,

Vu la loi n° 86.33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeurial n° 2006-0314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou de déconcentration des opérations de construction,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0054 DG portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature de la Directrice Générale de l'AP-HP, pouvoir adjudicateur modifié,

ARRETE

ARTICLE 1ER : Délégation de signature est donnée à Madame Christelle CHOI, en vue de signer, au nom de la Directrice et en son absence, les pièces nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés :

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée aux agents suivant en vue de :

a) procéder aux opérations d'ouverture des plis contenant les candidatures et les offres relatives aux appels d'offres (visées aux articles 58 et 61 du code des marchés publics) et procéder aux opérations d'ouverture de plis, candidatures et offres relatives aux marchés négociés (réalisées en application de l'article 65), mises en concurrence adaptées (réalisées en application de l'article 30 du code des marchés publics), ainsi qu'aux autres procédures formalisées prévues par le code des marchés publics, à l'exception des concours ;

- **Service Fournitures et Equipements en Hôtellerie et Restauration :**

*Madame Françoise RYCKEBOER
Monsieur Jean-Pierre JACOB
Madame Françoise SWISURA
Madame Anne-Marie SEJALON
Madame Christel FUSTEC
Madame Nadège RAMJANE
Monsieur José VENTADOUR
Monsieur Amar GUEDRI
Madame Sophie HIEU*

- **Service Prestations de service :**

*Madame Christelle CHOI
Madame Chrystelle DOLMEN
Madame Servane JEHANNOT de PENQUER
Madame Anaïs HAGEL
Madame Anna-Maria JAREMA
Madame Marie RIGAL
Madame Marion RENON
Madame Astou ANNICETTE*

- **Service de Management des Marchés Informatiques et Télécommunications**

*Monsieur Michel FEUGAS
Monsieur Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD
Madame Stéphanie AUMONT
Monsieur Nicolas LE THEPOT*

- **Service de Management des Marchés de Travaux**

*Madame Chrystelle DOLMEN
Madame Véronique DALLE
Monsieur Ersin DELIKAYA*

b) procéder aux éliminations des candidatures prononcées en application de l'article 52 II du Code des Marchés Publics.

- **Service Fournitures et Equipements en Hôtellerie et Restauration :**

*Madame Françoise RYCKEBOER
Monsieur Jean-Pierre JACOB
Madame Françoise SWISURA
Madame Anne-Marie SEJALON*

- **Service Prestations de service :**

*Madame Christelle CHOI
Madame Chrystelle DOLMEN*

- **Service de Management des Marchés Informatiques et Télécommunications**

*Monsieur Michel FEUGAS
Monsieur Pascal-Pierre PONSON-SACQUARD*

- **Service de Management des Marchés de Travaux**

Madame Chrystelle DOLMEN

ARTICLE 3 : La présente délégation s'applique à la commande des fournitures, services et travaux mentionnés à l'article 1-B et 1-E de l'arrêté de délégation de signature n° 2011-0073 DG du 9 mai 2011 et conformément à l'arrêté n° 2007-0280 DG du 25 octobre 2007 modifiant l'arrêté directeur n° 2006-314 DG du 19 octobre 2006 fixant les critères de concentration ou déconcentration des opérations de travaux.

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n° 2013122-0009 du 02 mai 2013 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait au Kremlin-Bicêtre, le 02 juillet 2013

Aude BOILLEY-RAYROLES



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013186-0002

**signé par Directeur du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte
Périne
le 05 Juillet 2013**

**75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris
Direction du groupe hospitalier Raymond Poincaré Berck Ambroise Paré Sainte Périne**

Arrêté de délégation de signature pris au titre
de l'article R.6147-10 du Code des Santé
Publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Le directeur des Hôpitaux Universitaires de Paris Ile-de-France Ouest
(Sites de Raymond Poincaré-Berck-Ambroise Paré-Sainte Péline)

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitaliers et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun et au directeur du centre de compétences et de services du système d'information « Patient » ;

Vu l'arrêté directeurial n° 2012214-0001 du 1^{er} août 2012 portant nouvelle dénomination des groupes hospitaliers et dénommant le Groupe Hospitalier Raymond Poincaré – Berck – Ambroise Paré – Sainte Péline : Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Mme Véronique DESJARDINS, directrice du groupe hospitalier adjointe et Directrice du site Ambroise Paré, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B § C6° , § G 1° et 2° et § H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Anne SCANDELLA, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales, de la recherche, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 11° à 28° et 30° et § H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M.Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7° et 15° et § H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Rolande CARPENTIER, directrice-adjointe chargée des usagers et du service social, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (usagers, service social) et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § F 1° et 5°, H et I de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe chargée de la qualité, de la gestion des risques et de la sécurité générale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (qualité, gestion des risques, sécurité générale) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

- M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 5° et 7°, § E 1° de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

- M. Thierry MARTIN, directeur des travaux et de la maintenance, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des travaux et de la maintenance) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 3° E' 7° de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

- M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions (direction des systèmes d'information) et ceci uniquement pour les matières énoncées au § C 4° de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé.

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- Mme Véronique DESJARDINS, directrice du site d'Ambroise Paré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Isabelle DUFOUR, directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M. Didier CAZEBJUST, directeur du site Raymond Poincaré, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest définie par le directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

En cas d'empêchement de Mme Laure THAREL, directrice-adjointe chargée des ressources humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Marie-Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des ressources humaines, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § B, § C6° § G 1° et 2° et § H de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Hélène COJEAN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Mme Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière, adjointe à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § A, § B et § G 1° et 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs et uniquement pour le site de Berck ;

- Madame Lucienne CORREIA , adjoint des cadres hospitaliers, responsable gestion paie à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalière et aux ingénieurs;

- Madame Laure PICHON, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § B 7, 12,

15, 16, 17, 18, 20, 21, 26, 27 de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs;

- Monsieur Christian LEFEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers, responsable RH à la DRH des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Laure THAREL, et ceci uniquement pour les matières énoncées au § B 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 20, 21 et 26 de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé et à l'exclusion des décisions relatives aux attachés d'administration hospitalières et aux ingénieurs.

En cas d'empêchement de Mme Anne LESTIENNE, directrice-adjointe chargée des affaires financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Florence BAGUET, directrice adjointe à la directrice adjointe chargée des affaires financières, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° à 15°, § D 7°, § E 2°, § F 1° à 4°, § H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M. Alain MARTIN, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 7°, 8°, 9°, 10°, 13°, 14°, 15°, 15°, § D 7°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Monique PELLETIER, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 13°, 14°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- M. Gilbert FESTA, attaché d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne LESTIENNE, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 13°, 14°, § F 3°, § H 2° de l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe chargée des services économiques et logistiques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Michel MORENVAL, directeur adjoint à la directrice adjointe chargée des services économiques et logistiques, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7° et 15° et H de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Michelle GIRARDOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation* 7° et 15° de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- Mme Catherine BELLLOT, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé

- Mme Gwénola ETORE-DAHAN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° *exclusivement pour les dépenses d'exploitation*, 7°, et 15° de l'arrêté directeurial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé

- M. Arnaldo DE SAO PEDRO, adjoint des cadres hospitaliers, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Séverine SAUNIER, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 2° exclusivement pour les dépenses d'exploitation, 7°, et 15° de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé

En cas d'empêchement de M. Jean-Louis BOULBEN, directeur des systèmes d'information, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Jérémy LECLERT, ingénieur, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Jean-Louis BOULBEN, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 5° et 7°, § B 1° de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- M. Benyounes BELHANINI, ingénieur biomédical, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Mourad GHOMARI, directeur des équipements et de l'ingénierie biomédicale, et ceci uniquement pour les matières énoncées aux § C 4° et 7° de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

- En cas d'empêchement de M. Christophe GUENOT, coordonnateur général de soins ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Lise BACLE, directrice des soins, à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Monsieur Christophe GUENOT, et ceci uniquement pour les conventions de stages des stagiaires se préparant à un diplôme paramédical ainsi que pour les élèves de 3ème pour le stage découverte prévues à l'article § B de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

En cas d'empêchement de Madame Anne SCANDELLA, directrice-adjointe chargée de la stratégie, des affaires médicales, de la recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Brigitte CARRE, attachée d'administration, à l'effet de signer tous les actes liés à ses fonctions et ceci uniquement pour les matières énoncées au § A, § G 1°, 2°, 11° à 28° et 30° de l'arrêté directorial n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé ;

ARTICLE 5

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARTEL, directrice du site de Berck, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieure de santé, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

- Mme Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Brigitte MARTEL a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de responsable du site de Berck, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Isabelle DUFOUR, directrice du site Sainte Périne-Chardon Lagache-Rossini, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Christiane MONTANELLI, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Péline-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Christiane MONTANELLI, délégation de signature est donnée à :

- Mme Anne LESTIENNE, directrice adjointe, à l'effet de signer dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Isabelle DUFOUR a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Sainte Péline-Chardon Lagache-Rossini, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de Mme Véronique DESJARDINS, directrice du site Ambroise Paré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Anne SCANDELLA, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Véronique DESJARDINS a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Ambroise Paré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

En cas d'empêchement de M. Didier CAZEJUST, Directeur du site de Raymond Poincaré, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Mme Séverine SAUNIER, directrice-adjointe, à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Didier CAZEJUST a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Raymond Poincaré, à l'exclusion de la signature des marchés et de leurs avenants ;

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur des Hôpitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest déterminé par l'arrêté DG n° 2013049-0013 du 18 février 2013 susvisé, exclusivement pour la période de la garde administrative, sur le site où ils sont amenés à assurer cette garde en application du tableau de garde et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- Hakima AOUICI, attachée d'administration hospitalière,
- Marie-Lise BACLE, directrice des soins,
- Nolwenn BEAUVERGIER, ingénieur
- Vincent DESANTI, attaché d'administration hospitalière,
- Nabil El HAOUARI, ingénieur
- Mourad GHOMARI, ingénieur,
- Christian LEPEBVRE, adjoint des cadres hospitaliers,
- Anne LESTIENNE, directrice adjointe
- Jérémy LECLERT, ingénieur,
- Michel MORENVAL, directeur adjoint
- Laure THAREL, directeur adjoint,
- Marie Gabrielle VAISSIERE-BONNET, directrice adjointe
- Eric HARTMANN, adjoint des cadres hospitaliers,
- Michèle FACQUER, adjoint des cadres hospitaliers,
- Brigitte MARTEL, attaché d'administration hospitalière,
- Marie-Anne POUTRIN, cadre supérieur hospitalier,
- Fanny SIMONET, technicien supérieur hospitalier,
- Peggy VUILLIN, attachée d'administration hospitalière,
- Florence BAGUET, directrice adjointe
- Benyounes BELHANINI, ingénieur,

- Rolande CARPENTIER, directrice adjointe,
- H el ene COJEAN, attach ee d'administration hospitali ere,
- Gw enola ETORE-DAHAN, attach ee d'administration hospitali ere,
- Fran oise BRTEL, directrice d'IFSI
- Gilbert FESTA, attach e d'administration hospitali ere,
- Alain MARTIN, attach e d'administration hospitali ere,
- St ephane PAILLET, ing enieur travaux
- Christine BARGIELA, directrice des soins,
- Val erie-Anne BOURNAZEL, attach ee d'administration hospitali ere,
- Brigitte CARRE, attach ee d'administration hospitali ere
- Fr ed erique BRAYDA, ing enieur, exer ant hors du GH,
- Florence LASFARGUES, directrice exer ant hors du GH
- Isabelle DUFOUR, directrice du site de SPR
- Christiane MONTANELLI, directrice adjointe,
- Monique PELLETIER, attach ee d'administration hospitali ere,
- Jean-Pierre RAULT, directeur exer ant hors du GH,
- S everine SAUNIER, directrice adjointe,
- Martine TARAVELLA, attach ee d'administration hospitali ere.

ARTICLE 7 :

D el egation de signature est donn ee,   l'effet de signer tous les actes li es aux fonctions du ou des directeurs dont ils assurent l'int erim, exclusivement pendant les p eriodes d'int erim et pour la signature des actes relevant de cet int erim et dans les mati eres de l'arr et  DG n o 2013049-0013 du 18 f evrier 2013 susvis e,   l'exclusion de la signature des march es et de leurs avenants et de leurs d ecisions de poursuivre sauf si cette d el egation leur a  t e donn ee dans l'arr et  sp ecifique en mati ere de march es   :

- Mme Florence BAGUET
- Mme Rolande CARPENTIER
- Monsieur Didier CAZEJUST
- Madame DUFOUR
- Mme Anne LESTIENNE
- Mme Christiane MONTANELLI
- Mme S everine SAUNIER
- Mme Anne SCANDELLA
- Mme Laure THAREL

ARTICLE 8 :

L'arr et  n o 2013059-0006 du 28 f evrier 2013 portant d el egation de signature du directeur des H opitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest au titre de l'article R. 6147-10 est abrog e.

ARTICLE 9 : Le directeur des H opitaux Universitaires Paris Ile-de-France Ouest est charg e de l'ex ecution du pr esent arr et  qui sera publi e au recueil des actes administratifs de la pr efecture de la r egion Ile-de-France, de la pr efecture de Paris et de la pr efecture de police.

Fait   Boulogne, le

05 JUL. 2013



Jean-Michel P EAN



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013186-0003

**signé par Directeur général de l'AP- HP
le 05 Juillet 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté directorial modifiant l'arrêté 2011-0054
DG du 9 mai 2011 portant désignation des
directeurs de pôles d'intérêt commun de
l'Assistance publique - hôpitaux de Paris

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directorial modifiant l'arrêté 2011-0054 DG du 9 mai 2011 portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris.

**La directrice générale
de l'Assistance publique - hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu l'arrêté n°2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié, portant désignation des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2013050-0010 du 19 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction médico-administrative,

La secrétaire générale entendue,

Arrête :

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté n° 2011-0054 DG susvisé est modifié comme suit à compter du 8 juillet 2013:

- Pour la direction médico-administrative (DMA), **M. Jean-Michel DIEBOLT**, directeur par intérim ;

Article 2 : A l'article 2 de l'arrêté n°2011-0054 DG susvisé, le nom de **M. Jean-Michel DIEBOLT**, directeur par intérim de la DMA est substitué à celui de M. Michel FOURNIER.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 5 JUL. 2013



Mireille FAUGERE



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2013186-0004

**signé par Directeur général de l'AP- HP
le 05 Juillet 2013**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

arrêté directorial modifiant l'arrêté 2011-0055
DG du 9 mai 2011 portant délégation de
signature aux directeurs de services centraux

DELEGATION AUX CONSEILS

Arrêté directeur modifiant l'arrêté 2011-0055 DG du 9 mai 2011 portant délégation de signature aux directeurs de services centraux.

**La directrice générale
de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris**

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6147-1 et R. 6147-5,

Vu l'arrêté n° 2011-0054 DG du 9 mai 2011 modifié, portant désignation des directeurs des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté n° 2011-0055 DG du 9 mai 2011 modifié, portant délégation de signature aux directeurs de services centraux,

Vu l'arrêté n° 2013050-0010 du 19 février 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction médico-administrative,

La secrétaire générale entendue,

Arrête :

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2011-0055 DG susvisé est modifié comme suit à compter du 8 juillet 2013 :

- **M. Jean-Michel DIEBOLT**, directeur par intérim de la direction médico-administrative.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le - 5 JUIL. 2013

Mireille FAUGERE





PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Autres signataires
le 04 Juin 2013**

75 - Centre Hospitalier Sainte Anne

Délégation de signature - Délégation générale



Délégation de signature - Délégation générale

Le directeur du centre hospitalier Sainte-Anne,

- Vu l'article L 6143-7 du Code de la Santé publique ;
- Vu les articles D 6143-33 à D6143-35 du Code de la Santé publique ;
- Vu l'article R 6143-38 du Code de la Santé publique ;

Décide :

Article 1^{er}. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, Directeur du centre hospitalier Sainte-Anne, une délégation permanente est donnée à Monsieur Jacques PONTIS, Adjoint au Directeur, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes, marché, pièce contractuelle, décisions, notes de service, notes d'information et courriers internes et externes.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL et de Monsieur Jacques PONTIS, une délégation permanente est donnée à Madame Nathalie ALAMOWITCH, Directrice adjointe chargée de la Direction des Affaires Juridiques, des Usagers, de la Qualité, de la Communication et de la CHT, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes, marché, pièce contractuelle, décisions, notes de service, notes d'information et courriers internes et externes.

Article 3. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, de Monsieur Jacques PONTIS et de Madame Nathalie ALAMOWITCH, une délégation permanente est donnée à Monsieur Christian MAUPPIN, Directeur adjoint chargé de la Direction des Achats et de la Logistique à l'effet de signer au nom du directeur tous actes, marché, pièce contractuelle, décisions, notes de service, notes d'information et courriers internes et externes.

Article 4. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, de Monsieur Jacques PONTIS, de Madame Nathalie ALAMOWITCH et de Monsieur Christian MAUPPIN, une délégation permanente est donnée à Monsieur Philippe CHARLES, Directeur adjoint chargé de la Direction des Finances, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes, marché, pièce contractuelle, décisions, notes de service, notes d'information et courriers internes et externes.

Article 5. - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc CHASSANIOL, de Monsieur Jacques PONTIS, de Madame Nathalie ALAMOWITCH, de Monsieur Christian MAUPPIN ou de Monsieur Philippe CHARLES, une délégation permanente est donnée à Madame Françoise TOUX, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Patientèle, des Budgets annexes et du Médico-Social, à l'effet de signer au nom du directeur tous actes, marché, pièce contractuelle, décisions, notes de service, notes d'information et courriers internes et externes.

Article 6. - La présente délégation prend effet au 4 juin 2013 et remplace la délégation en date du 1^{er} mars 2009.

Article 7. - La présente délégation sera notifiée pour information à Monsieur le Président du conseil de surveillance, Monsieur le Délégué territorial de Paris, Monsieur le Président de la commission médicale d'établissement, Monsieur le Trésorier Principal, comptable de l'établissement et aux personnes qu'elle vise expressément.

Article 8. - La présente délégation fera l'objet d'un affichage et d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Ile de France, Préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 4 juin 2013,

Jean-Luc CHASSANIOL

Jacques PONTIS

Nathalie ALAMOWITCH

Christian MAUPPIN

Philippe CHARLES

Françoise TOUX